

**Dans sa réunion du 23 mars 2015, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :**

Compte administratif : il adopte à la majorité ( contre de M. Poussin et mme Boulesteix) le Compte administratif comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
COMPTÉ ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		443502.41	162665.97		162655.97	443502.41
Opérations de l'exercice	602399.61	731108.19	403054.49	416736.74	1005454.10	1147844.93
TOTAL	602399.61	1174610.60	565720.46	416736.74	1168120.07	1591347.34
Résultats de clôture		572210.99	148983.72			423227.27
Restes à réaliser						34039.00
TOTAL (excédent)						457266.27
<b>RÉSULTAT DÉFINITIF</b>						<b>457266.27</b>

Compte de gestion : il adopte à l'unanimité le compte de gestion présenté par Monsieur le Receveur et qui en tout point identique au Compte Administratif.

Report des résultats de l'exercice 2014 : Constatant que le Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 572210.99€ et un déficit d'investissement de 148983.72 €, le Conseil Municipal, par 12 voix pour, 1 contre (M. Poussin) et 1 abstention (Mme Boulesteix), décide d'affecter le résultat comme suit :

- un excédent de fonctionnement reporté (002) de 377266.27 €,
- une recette d'investissement (1068) de 194944.72€
- un déficit d'investissement reporté (001) 148983.72€,
- un virement de la section de fonctionnement (023) en section d'investissement (021) de 93666,42€.

Vote du budget primitif 2015

Madame le Maire présente, aux membres du Conseil Municipal, le budget primitif 2015, avec lecture de l'intégralité des articles et des crédits à ouvrir.

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, 1 contre (M. Poussin) et 1 abstention (Mme Boulesteix), le Conseil Municipal approuve et vote le Budget Primitif 2015 qui s'élève en recettes et en dépenses :

- en section de fonctionnement à 1049858,27 €,
- en section d'investissement à 1166671,19€.

Implantation d'une borne de charge pour véhicules électriques et hybrides : il accepte le coût d'implantation de cette borne qui s'élève à 2223,908€ et qui sera installée près de la boucherie. La convention d'occupation est signée pour une durée de 10 ans, reconductible par tacite reconduction, sans excéder une durée de 20 années.

Poste : Madame Le Maire informe que l'ancienne Poste est vendue au prix de 35000€ net vendeur

Conseil d'Ecole : les enfants participeront au 8 Mai avec la commémoration du 70<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice.

Le Conseil Municipal attribue un logement T4 rue Elisabeth Leport.

Soirée Ciné Off : la première séance a connu un vif succès. L'association Ciné Off propose que ce projet soit porté par une structure associative pour décider des programmations.